

Code de conduite

primaire



RÈGLES	RAISONS	CONSÉQUENCES NÉGATIVES	CONSÉQUENCES POSITIVES	RELATION D'AIDE
1. Je respecte les autres dans mes paroles.	Afin de travailler, d'étudier et de jouer dans un environnement agréable.	Si le problème persiste, l'élève remplit une fiche de réflexion et fait un acte de réparation en lien avec sa faute.	Fierté personnelle	Suivi individuel avec le professeur, la directrice ou/et les parents.
2. Je respecte les autres dans mes gestes.	Afin de travailler, d'étudier et de jouer dans un environnement agréable.	Exemples de réparation: <ul style="list-style-type: none"> Accomplir un geste de rapprochement envers l'autre (faire une surprise agréable, consoler, aider l'autre, l'élève fautif s'excuse en démontrant qu'il est conscient des torts causés à l'autre,...) 	Félicitations des pairs, des adultes de l'école et de ses parents.	L'élève est soutenu dans sa démarche d'amélioration.
3. Je respecte mon environnement : la cour, l'équipement, les locaux, les meubles et le matériel scolaire.	Il fait bon vivre et travailler dans un endroit propre et bien entretenu.	<ul style="list-style-type: none"> Rendre le milieu, les objets comme ils étaient (Réparer les dégâts, remplacer ou rembourser un objet,...) 	Avoir une récréation prolongée de 15 minutes le vendredi.	Il prend conscience des faits et apprend une meilleure façon de faire.
4. J'arrive à temps à mes cours : je me rends sans tarder à ma classe.	Afin de ne pas retarder le début des cours ou manquer des explications importantes.	<ul style="list-style-type: none"> Dévoiler une action positive (faire une affiche sur le rappel d'une règle) 		
5. Je circule dans l'école en marchant calmement et en gardant le silence.	Afin de permettre aux autres élèves de travailler dans le calme.	<ul style="list-style-type: none"> Exécuter des tâches communautaires (réparer des livres, nettoyer la cour,...) 		
Je prends mon rang calmement et rapidement.	Afin de perdre le moins de temps possible entre les activités.			



J'ai pris connaissance des règles du code de conduite.

Je m'engage à assumer les conséquences liées à mon comportement.

Code de conduite primaire



La grande majorité des élèves sont des citoyens responsables et productifs à notre école. L'étudiant, les parents et le personnel sont partenaires dans le but d'assurer un environnement d'apprentissage sain et sécuritaire.

Nous nous attendons à ce que chacun des membres de notre communauté scolaire soit responsable en tout temps de sa conduite, les étudiants sont donc responsables de leur comportement et de leur langage pour toutes activités scolaires et ce, tout en appuyant les buts de l'école. Chaque étudiant a la responsabilité de s'assurer que l'école La Vérendrye est un endroit où l'apprentissage se fait en sécurité et dans une atmosphère collégiale.

Ceci veut dire que nous devons tous connaître et comprendre les attentes par rapport à la conduite des élèves et aider l'autre à être responsable de son comportement. Quand un conflit survient, il doit être résolu d'une façon non-violente et responsable, le but étant le respect de soi, de l'autre et de la propreté. Toutes nos attentes envers un comportement approprié peuvent être comblées en suivant deux règlements simples :

- Personne n'a le droit de blesser quelqu'un d'autre, soit physiquement ou émotionnellement
- Personne n'a le droit de mettre en péril l'environnement d'apprentissage.

Les comportements qui ne sont pas acceptables à l'école La Vérendrye incluent, mais ne sont pas limités aux suivants :

- Violation des droits de propriété (vol, vandalisme)
- Violation des droits personnels (harcèlement, intimidation, bagarre, langage/geste inappropriés)
- Absentéisme (absences sans excuses et retards)
- Consommation de drogue/alcool/cigarette
- Plagiat (copier le travail d'un autre, présenter les idées d'un autre comme étant les siennes, utiliser des notes ou de l'aide durant un examen, aider quelqu'un d'autre à tricher)
- Violation du code criminel et/ou l'Acte scolaire de l'Alberta
- Armes (utilisation/possession d'un objet dont l'intention est d'intimider/menacer une autre personne)
- Démonstration publique d'affection
- Violation du code vestimentaire

Les étudiants démontrant un comportement inapproprié subiront une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- Retrait de la classe/cours
- Référence à l'administration
(fiche jaune)
- Contact des parents
- Suspension
- Contrat de modification de
comportement
- Recommandation d'expulsion de l'école
La Vérendrye
- Détention
- Restitution
- Placement dans un milieu
d'apprentissage alternatif
- Retrait de privilèges
- Référence à d'autres agences de
services sociaux
- Contact avec la police

POLITIQUES ET PROCÉDURES - ASSIDUITÉ

La présence régulière est essentielle pour assurer un progrès satisfaisant. Les recherches indiquent que les étudiants qui sont régulièrement en classe obtiennent des résultats supérieurs. Les attentes de l'école La Vérendrye par rapport à l'assiduité nécessitent la collaboration de la maison (parents et étudiants) et de l'école.

- Si un étudiant doit être absent d'une classe, nous demandons au parent de contacter l'école au 320-2287 avant 9h00 le jour de l'absence.
- Nous demandons aussi un avertissement bien avant une absence extraordinaire (raison médicale, affaires de famille...)
- S'il vous plaît, planifiez les vacances et rendez-vous après les classes afin d'éviter les absences.

Assiduité responsable

- Tout étudiant doit suivre la politique d'assiduité
- Les étudiants et leurs parents sont responsables de l'assiduité de l'élève et les conséquences
- Les étudiants et leurs parents ont la responsabilité d'informer l'école par rapport aux absences
- Dans le cas d'un problème d'assiduité, l'étudiant, les parents, le professeur et l'administration de l'école seront impliqués pour résoudre le problème.
- Les services sociaux seront impliqués pour résoudre le problème.

Procédures d'absentéisme

- La première fois que l'élève s'absente sans excuse, il sera suspendu pour une demi-journée dès son retour. De plus, le parent recevra un appel de l'école.
- Dans le cas d'une deuxième absence sans excuse, l'étudiant sera suspendu pour une journée dès son retour; le parent sera contacté pour fixer une rencontre avec un administrateur de l'école. L'étudiant sera placé sous contrat d'assiduité, avec l'entente qu'une autre absence sans excuse aura comme résultat le retrait du cours.
- Dans le cas d'une troisième absence sans excuse, l'étudiant sera retiré du cours.
- En ce qui concerne les retards, les parents recevront un appel de l'école dès le 2^e retard. Les élèves seront retenus à l'école pour une heure pendant l'heure du midi afin de se rattraper et ce, dès le 3^e retard.
- Crédits + heures de cours = 25 heures

La fonction de l'administration de l'école consiste à :

- Administrer les sanctions pour les étudiants dont le problème d'assiduité nécessite l'implication de l'école.

- Assister le professeur dans le processus : établir un statut probatoire pour un étudiant, générer les lettres pour distribution, discuter des procédures à suivre...
- Superviser le processus pour en assurer l'uniformité.
- S'assurer que les étapes de ce processus laissent la chance à l'amélioration de la part de l'étudiant après que les parents, professeurs et administrateur soient impliqués.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

- Stationnement pour les étudiants : Le stationnement dans la rue est disponible pour les étudiants. Le stationnement du personnel ne doit pas être utilisé.
- Heure du dîner : Les étudiants peuvent dîner à l'école La Vérendrye ou à l'extérieur.
- Code vestimentaire : L'habillement doit être approprié pour l'école. Ceci signifie que les vêtements doivent être propres et décents. Les commentaires ou graphiques offensants ne sont pas permis, ainsi que le port de la casquette à l'intérieur de l'école. Les étudiants arrivant à l'école avec des vêtements inappropriés devront les couvrir ou ils retourneront immédiatement à la maison pour se changer. Casquette, tuque, bottes, bandeau, manteau doivent demeurer dans le casier.
- Propreté et utilisation des locaux : Veuillez jeter les déchets dans les contenants disponibles et garder les locaux et corridors propres. L'utilisation de l'équipement ou des installations de l'école requiert la supervision d'un adulte.
- Visiteurs : Tout étudiant d'une autre école ayant rendez-vous avec un élève de l'école La Vérendrye doit attendre la fin des classes au bureau ou dans l'entrée principale.
- La langue utilisée à l'école est **uniquement le français**. Un élève ne suivant pas ce code sera convoqué par l'administration.
- Les élèves doivent être en classe au son de la cloche.
- Les bouteilles d'eau sont permises mais elles doivent être remplies durant les pauses.
- Les élèves devront désactiver le 3G/4G en entrant dans l'école et utiliser le réseau sans fils du CSSA.



**J'ai pris connaissance des règles du code de conduite.
Je m'engage à assumer les conséquences liées à mon comportement.**
